



Plateforme Convergence

Questions fréquentes utilisateurs industriels

12/07/2022 | ANS – Direction Expertise, Innovation et International



Sommaire

1. Questions fréquentes au démarrage - page 3
2. Questions relatives à la gestion du compte - page 12
3. Questions relatives à l'ajout d'un produit - page 16
4. Questions relatives aux démarches et parcours - page 23
5. Questions relatives au questionnaire Interopérabilité - page 27
6. Questions relatives au questionnaire Urbanisation - page 34
7. Questions relatives au questionnaire Sécurité - page 39
8. Questions transverses relatives aux questionnaires - page 44



Questions fréquentes au démarrage

Question

**Quels sont les produits à déclarer sur la plateforme ?
Les produits en cours de développement doivent-ils aussi être évalués ?**

Réponse

- ▶ La plateforme Convergence accompagne les acteurs de la e-santé à se conformer à la réglementation et à accélérer leur développement. Elle adresse **tous les produits (solutions, services, dispositifs...) numériques de santé ou de bien être déployés en production ou dans le cadre d'expérimentations** concernés par la feuille de route du numérique en santé.
- ▶ Plus particulièrement Convergence vise les produits pour lesquels :
 - Vous souhaitez réaliser une **autoévaluation de maturité à la Doctrine du Numérique en Santé** ;
 - Vous désirez **construire leur trajectoire de mise en conformité** ;
 - Vous voulez évaluer la conformité aux **référentiels fonctionnels de Télésanté** ;
 - Vous avez l'intention de les faire référencer au **catalogue de services de Mon espace santé** ;
 - Vous candidatez au **référencement Ségur du Numérique en Santé**.
- ▶ Les produits qui sont en cours de développement ne sont pas concernés, excepté si leur mise en production et déploiement doivent intervenir très prochainement.

Question

Comment est organisée la plateforme ?

Réponse

- ▶ La plateforme Convergence vous accompagne dans le développement de votre activité et la définition de votre plan de mise en conformité à la réglementation spécifique au secteur de la e-santé.
- ▶ Pour cela, **la plateforme est organisée autour de deux parcours** :
 - Doctrine du Numérique en Santé ;
 - Mon espace santé.
- ▶ **Chacun de ces parcours est décliné en démarches** :
 - Doctrine du Numérique en Santé est décliné en 4 démarches : Evaluation et projection socles, Téléconsultation, Téléexpertise, Télésoin ;
 - Mon espace santé est quant à lui décliné en 2 démarches : Référencement sans échange de données, Référencement avec échange de données.
- ▶ **Les démarches regroupent des questionnaires** dont la complétion vous permet d'évaluer la maturité et/ou la conformité de vos produits à la Doctrine du Numérique en Santé ou les évaluations nécessaires au référencement Mon espace santé.

Question

Comment associer un produit à une démarche d'un parcours ?

Réponse

- ▶ Au sein de la plateforme, vous pouvez compléter les questionnaires pour :
 - Les solutions, services ou dispositifs numériques en santé que vous proposez en les renseignant dans la section intitulée « vos produits » ;
 - Votre stratégie globale, soit l'ensemble des actions transverses que vous appliquez aux produits de votre catalogue.
- ▶ **Décrivez ainsi votre catalogue de produits** puis **choisissez les parcours et les démarches** dans lesquels vous souhaitez les inscrire afin d'évaluer leur maturité et construire votre stratégie réglementaire.
- ▶ La plateforme est structurée autour de ces notions que l'on retrouve :
 - sur le tableau de bord après connexion ;
 - dans la barre de navigation.

Question

Comment décliner son offre de services en produits Convergence sur la plateforme ?

Réponse

- ▶ Vous pouvez **décomposer votre offre de services en autant de produits** que vous souhaitez pour renseigner la plateforme. La segmentation de votre offre adéquate doit être trouvée au regard de votre activité et les parcours et démarches proposés par la plateforme.
- ▶ Il est notamment **nécessaire de décliner en plusieurs produits** les versions associées à des supports ou devices différents dès lors que ces derniers ont une incidence sur le niveau de maturité.
- ▶ Afin de faciliter l'identification des produits, **chacune des éditions et versions des produits commercialisés est à renseigner**. Nous vous proposons notamment de respecter la nomenclature suivante pour le nommage du produit [NomDuProduit] [OS] [Appareil] avec :
 - Appareil qui peut prendre pour valeur « Mobile » ou « Site Web »
 - OS qui peut prendre pour valeur « iOS », « Android », « Windows », « Linux » ou tout autre système d'exploitation.
- ▶ Également, dans le cadre du **référencement Mon espace santé** : vous devez ajouter comme produit la solution qui est visible pour le citoyen dans le catalogue de services. **Le nom commercial doit être le même que celui visible** du citoyen.

Question

Quels sont les différents profils d'utilisateur dans la plateforme Convergence ?

Réponse

- ▶ Il existe **deux principaux profils** d'utilisateur dans la plateforme Convergence :
 - **Responsable** : c'est soit le Mandataire social, soit une personne habilitée par le Mandataire social ; il est habilité à **ajouter de nouveaux contributeurs**, à **créer des produits** et à **donner des droits** aux contributeurs de son entreprise ;
 - **Contributeur** : il est habilité à créer des comptes d'autres contributeurs, à créer des produits, à compléter des questionnaires dans la **limite des droits qui lui sont attribués**.
- ▶ Des **permissions d'accès sont données aux contributeurs** afin qu'ils accèdent aux questionnaires des produits déjà créés au sein de la plateforme et aux questionnaires relatifs à la stratégie globale.
- ▶ Les contributeurs qui n'ont pas le droit de validation des questionnaires peuvent uniquement enregistrer des brouillons pour les questionnaires auxquels ils ont accès.

Question

Quels sont les prérequis à la complétion de Convergence ?

Réponse

- ▶ Pour se lancer dans la complétion de la plateforme il est nécessaire en premier lieu **d'identifier un responsable** qui pilotera les opérations de complétion. Ce responsable peut ensuite **inventorier les produits** qui devront intégrer le périmètre de saisie et **lister les ressources à mobiliser** : responsables de produits, experts techniques, fonctionnels... Malgré les efforts de contextualisation des questions, **des connaissances sur l'interopérabilité des SI de santé, la sécurité, et sur les ambitions de la Doctrine du Numérique en Santé sont un prérequis.**
- ▶ Un **temps de lecture des questionnaires** en groupe peut ensuite être organisé. A partir de la complétion d'un premier produit, la lecture des questionnaires permet d'identifier les sujets maîtrisés comme les sujets à instruire.
- ▶ Ensuite, le pilote peut proposer à l'ensemble des responsables de produits des points réguliers afin de suivre l'avancement de la saisie, garantir la cohérence des réponses et partager les retours des experts.

Question

Quelles sont les informations nécessaires pour accéder à la plateforme ?

Réponse

- ▶ Pour vous inscrire à la plateforme Convergence, vous devez **télécharger le [formulaire de demande de compte](#)** afin d'ouvrir un compte en tant que Responsable habilité à représenter l'entreprise
- ▶ Avant de remplir ce formulaire, nous vous invitons à **vérifier que votre entreprise n'est pas déjà représentée par une autre personne** laquelle est en mesure de vous créer un compte pour accéder à la Plateforme. Pour toute question, veuillez contacter le support à l'adresse : **ans-support-convergence@esante.gouv.fr**.
- ▶ Dès que vous recevrez l'e-mail de confirmation de création de votre compte, vous pourrez initialiser votre mot de passe et accéder à la Plateforme après avoir accepté les Conditions générales d'utilisation.

Question

Pourquoi faut-il fournir des pièces justificatives (Kbis, pièce d'identité) pour utiliser la plateforme Convergence ?

Réponse

- ▶ A la suite de la demande d'inscription de votre entreprise sur la plateforme Convergence, **nous vous sollicitons afin que vous nous fournissiez les pièces justificatives** (copie de votre pièce d'identité et Kbis de moins de 3 mois) nous permettant de vérifier l'identité de votre entreprise et de nous assurer que le responsable est habilité à représenter l'entreprise qui a été déclarée.
- ▶ La **vérification des entreprises** enregistrées sur la plateforme Convergence est nécessaire pour **prévenir l'usurpation d'identité et la saisie de données erronées**.
- ▶ Pour nous confirmer l'identité de votre entreprise, nous vous contactons à la suite de votre demande d'inscription et vous invitons à envoyer les pièces justificatives à une adresse dédiée.



Questions relatives à la gestion du compte

Question

**Quels sont les identifiants de connexion à utiliser pour accéder à Convergence ?
Quelles sont les contraintes associées à la création d'un compte dans la plateforme ?**

Réponse

- ▶ Afin d'accéder à l'espace privé Convergence, le **login à renseigner dans le champ « nom d'utilisateur » de la mire est celui transmis lors de l'inscription**. Le login peut être **différent de l'adresse mél** associée au compte.
- ▶ Un **utilisateur est identifié par un unique login et une unique adresse mél** au sein de la plateforme. Il n'est donc pas possible de créer deux comptes avec la même adresse mél ou le même login.

Question

Est-il possible de supprimer un compte utilisateur de la plateforme ?

Réponse

- ▶ Un utilisateur est effectivement capable de **supprimer les comptes des utilisateurs** qui lui sont **rattachés**.
- ▶ Pour supprimer le compte d'un utilisateur, il est d'abord **nécessaire de rattacher à un autre compte utilisateur les produits** dont il est le responsable. Une fois que le compte de l'utilisateur n'est responsable d'aucun produit, la suppression peut être réalisée depuis l'espace de gestion des comptes.

Question

Est-il possible de gérer la liste des produits auxquels les utilisateurs ont accès ?

Réponse

- ▶ Un utilisateur est capable de **gérer les permissions des comptes utilisateur qui lui sont rattachés** directement ou indirectement.
- ▶ Il n'est pas possible d'administrer soi-même la liste des produits auxquels l'on a accès. Pour modifier la liste des produits auxquels vous avez accès, il est nécessaire d'en faire la demande à votre responsable.



Questions relatives à l'ajout d'un produit

Comment ajouter un produit sur la plateforme ?

- ▶ L'initialisation d'un produit se fait à l'aide du **bouton ajouter produit**. Un **questionnaire d'identification** du produit et un **questionnaire de qualification** du produit permettent à l'utilisateur d'indiquer :
 - le nom du produit, sa ou ses versions, son N° d'Identification (NIL délivré par le CNDA), sa description et ses certifications ;
 - des spécificités techniques ou fonctionnelles ;
 - la démarche dans laquelle vous souhaitez inscrire le produit en fin de création du produit.
- ▶ Le questionnaire **d'identification est descriptif**. Il permet d'identifier le produit et la ou les versions évaluées puis recueille la présentation du produit, son numéro d'identification NIL, sa finalité et ses certifications.
- ▶ Le questionnaire de **qualification** permet de préciser **des spécificités techniques ou fonctionnelles** afin de profiler les questionnaires de maturité qui constituent les différentes démarches.
- ▶ Le produit est créé dès validation des questionnaires d'identification et qualification. La plateforme vous propose alors de **sélectionner la démarche dans laquelle vous souhaitez inscrire le produit**. Vous pouvez aussi choisir d'inscrire un produit dans une démarche depuis la fiche du produit, la page de présentation la démarche.

Question

Quelle est la différence entre produit socle et produit option ?

Réponse

- ▶ Un **produit socle** est une solution, un service ou un dispositif commercialisé par un industriel en e-santé, qui répond aux besoins d'une activité, d'une pratique ou d'une profession spécifique et **n'est pas conditionné à l'achat préalable d'un autre produit**. Il peut être enrichi de produits option pour étendre sa couverture fonctionnelle.
- ▶ Un **produit option** est une solution, un service ou un dispositif commercialisé par un industriel en e-santé, qui répond aux besoins **d'extension du périmètre fonctionnel du ou des produits socle** auxquels il s'ajoute. Il est conditionné à l'achat préalable d'un produit socle.
- ▶ Dans le cas où un produit socle peut aussi être proposé en option d'un autre produit, nous vous proposons de déclarer en premier lieu le produit comme un produit socle. Vous pourrez ensuite, à partir de cette saisie, dupliquer puis convertir en produit option le produit socle initial.

Question

Est-il possible d'ajouter un produit en mode brouillon ?

Réponse

- ▶ Les **questionnaires d'ajout** d'un produit (identification et qualification) **doivent nécessairement être validés**.
- ▶ Il n'est pas possible d'enregistrer des brouillons pour ces questionnaires.
- ▶ Les réponses apportées lors de l'initialisation sont ensuite éditables depuis la fiche produit. Elles sont modifiables à tout moment.

Question

Est-il possible de supprimer un produit de la plateforme ?

Réponse

- ▶ Il n'est **pas possible de supprimer un produit** créé sur la plateforme.
- ▶ Il est **seulement possible d'archiver les produits obsolètes ou créés par erreur**. Dès lors qu'ils sont archivés, les produits ne sont plus affichés dans la cartographie ni dans les pages des démarches. Les réponses apportées aux questionnaires ainsi que les liens entre le produit et les démarches sont sauvegardés.

Question

Quelles sont les conséquences d'une modification des questions de qualification correspondant à l'étape 2 de l'ajout d'un produit ?

Réponse

- ▶ La **modification des questions de qualification** (qui consignent les spécificités fonctionnelles ou techniques) **induit l'apparition ou le retrait de certains critères** au sein des questionnaires **Urbanisation, Interopérabilité ou Sécurité**.
- ▶ Les éventuelles réponses précédemment enregistrées ou validées sont conservées. Il est cependant nécessaire d'apporter des réponses aux critères nouvellement apparus et de supprimer (en enregistrant ou validant) les réponses aux critères obsolètes.
- ▶ Il est donc nécessaire d'associer chaque **révision des questions de qualification** à une **relecture des questionnaires de maturité**.

Question

Qu'est ce que l'Observatoire de la e-santé ?
Comment modifier l'état de publication d'un produit sur l'Observatoire ?

Réponse

- ▶ **L'Observatoire e-santé est un système d'analyse et de création de rapports dynamiques** basé sur les données relatives aux solutions de la e-santé, à disposition de tous les acteurs de l'écosystème mais aussi du grand public.
- ▶ La **plateforme Convergence** figure parmi les **sources de données qui alimentent l'Observatoire**.
- ▶ Si vous ne souhaitez pas que les données saisies sur la plateforme figurent dans l'Observatoire, **vous pouvez modifier l'état de publication de vos produits**. Pour cela, suivez les étapes suivantes sur la plateforme Convergence :
 - Depuis la rubrique « Vos produits », accéder à la page « Votre catalogue produits » ;
 - Rechercher votre produit par référence du produit, nom du produit ou responsable du produit ;
 - Cliquer sur l'action « Publier/Ne pas publier les données de votre produit dans l'Observatoire de la e-santé » et confirmer votre choix.



Questions relatives aux démarches et parcours

Question

Quelles sont les différents parcours proposés dans la plateforme Convergence ?

Réponse

- ▶ **Deux parcours sont mis en ligne** sur la plateforme Convergence :
 - **Parcours Doctrine du Numérique en Santé** : vous permet d'évaluer la maturité de vos produits à la Doctrine du Numérique en Santé définie par l'Etat et définir ensuite votre feuille de route pour atteindre les niveaux recommandés en réalisant une projection de l'évolution de vos produits ;
 - **Parcours Mon espace santé** : vous permet d'évaluer la maturité de vos produits pour les faire référencer au catalogue de services Mon espace santé.
- ▶ **D'autres parcours seront mis en ligne prochainement** sur la plateforme Convergence :
 - Certification des dispositifs médicaux dont ceux de télésurveillance ;
 - Référencement Ségur vague2.

Question

Les réponses apportées à un questionnaire dans le cadre d'une démarche sont-elles reprises pour une autre démarche ?

Réponse

- ▶ Pour **les questionnaires communs à plusieurs démarches**, les **réponses apportées dans le cadre d'une démarche** à un questionnaire donné **sont reprises dans les autres démarches** utilisant ce questionnaire.
- ▶ Ce comportement est valable pour les réponses enregistrées en mode brouillon et les réponses validées.
- ▶ Toutefois, **le niveau minimum requis ou conseillé pour les critères d'un questionnaire peuvent différer d'une démarche à une autre**. Ainsi, dans certaines situations, pour un questionnaire donné et dont la complétion est terminée, le niveau global attendu pour ce questionnaire peut être atteint dans le cadre d'une démarche et non-atteint pour une autre.

Question

Quelles sont les différentes démarches proposées sur la plateforme Convergence ?

► **Six démarches réparties en deux parcours** dont la composition est précisée ci-dessous vous permettent d'évaluer vo.

Réponse

Parcours	Démarches	Questionnaires	
Doctrine du Numérique en Santé	Evaluation et projection socle	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Urbanisation • Evaluation Interopérabilité • Evaluation Sécurité • Evaluation Politique globale (<i>stratégie globale</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Projection Urbanisation • Projection Interopérabilité • Projection Sécurité • Projection Politique globale (<i>stratégie globale</i>)
	Téléconsultation	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Téléconsultation 	
	Téléexpertise	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Téléexpertise 	
	Télésoin	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Télésoin 	
Mon espace santé	Référencement sans échange de données	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Urbanisation • Evaluation Interopérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Sécurité • Evaluation Ethique MES
	Référencement avec échange de données	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Urbanisation • Evaluation Interopérabilité • Evaluation Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Ethique MES • Evaluation Sécurité MES



Questions relatives au questionnaire Interopérabilité

Question

Comment remplir le questionnaire « Interopérabilité » lorsque le CI-SIS ne couvre pas le cas d'usage du produit ?

Réponse

- ▶ **Si un usage n'est pas couvert par le CI-SIS**, il est possible de répondre en indiquant que **les critères de maturité sont non applicables et signalant à l'ANS que le cas d'usage n'est pas couvert** via :
 - l'espace de commentaire dans le questionnaire ;
 - la complétion d'un formulaire d'expression des besoins disponible sur le site de l'agence du numérique en santé : [https://esante.gouv.fr/interopabilite/ci-sis/demarche-élaboration](https://esante.gouv.fr/interopabilite/ci-sis/demarche-elaboration).

Question

Quelles interfaces faut-il décrire dans le questionnaire « Interopérabilité » ?

Réponse

- ▶ La plateforme vise à mesurer les capacités techniques des produits.
- ▶ Ainsi, si un produit propose plusieurs interfaces dont certaines interopérables, il est conseillé **d'indiquer le niveau de maturité associé aux interfaces interopérables** que celles-ci soient utilisées ou non.

Question

Est-il possible de valoriser dans la plateforme le développement d'interfaces propriétaires ?

Réponse

- ▶ La Doctrine du Numérique en Santé identifie le **Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS)** comme le référentiel qui **fixe les règles d'une informatique de santé communicante** en spécifiant les flux entre les systèmes d'information de santé.
- ▶ La plateforme Convergence mesure donc le respect des volets du cadre d'interopérabilité actuellement publiés et qui portent principalement sur les échanges extrahospitaliers.

Question

Est-il possible de valoriser dans la plateforme la participation à des connectathons ?

Réponse

- ▶ Pour indiquer que l'entreprise ou un produit a participé à un **connectathon**, il est possible **d'utiliser les champs de saisie libre** comme :
 - le **champ « certifications » du questionnaire d'identification (étape 1) de l'ajout d'un produit** ;
 - les **espaces de commentaires dans le questionnaire « Interopérabilité »**.

La DMP compatibilité induit-elle un certain niveau d'interopérabilité ?

- ▶ En effet, **lorsqu'un produit est DMP compatible, l'interface avec le DMP est mise en œuvre dans le respect des spécifications du CI-SIS selon les distinctions suivantes pour les 3 profils.**
- ▶ **DMP compatibilité pour le profil « Administration »,** indiquez :
 - dans les questions de qualification, que le produit est une **infrastructure de partage de documents de santé** ;
 - dans le questionnaire « Interopérabilité », que le produit atteint le **niveau vert à la question A08.4.3** Mise en œuvre interopérable du service Gestion de Dossiers Patient Partagés.
- ▶ **DMP compatibilité pour le profil « Alimentation »,** indiquez :
 - dans les questions de qualification, que le **produit interagit avec une infrastructure de partage de documents de santé,**
 - dans le questionnaire « Interopérabilité », indiquez que :
 - le produit atteint le **niveau vert à la question A08.3.1** Connexion synchrone avec d'autres SI,
 - le produit atteint le **niveau vert à la question A08.4.1** Mise en œuvre interopérable du service Partage de Documents de Santé,
 - le produit atteint le **niveau vert à la question A08.5.01** Partage et/ou échange de documents (producteur de documents CDA) - structuration minimale (sauf si c'est un connecteur qui prend les documents produits par d'autres) ;

Question

La DMP compatibilité induit-elle un certain niveau d'interopérabilité ?

Réponse (2/2)

- ▶ En effet, **lorsqu'un produit est DMP compatible, l'interface avec le DMP est mise en œuvre dans le respect des spécifications du CI-SIS selon les distinctions suivantes pour les 3 profils.**
- ▶ **DMP compatibilité pour le profil « Consultation »,** indiquez :
 - dans les questions de qualification, que le **produit interagit avec une infrastructure de partage de documents de santé,**
 - dans le questionnaire « Interopérabilité », indiquez que :
 - le produit atteint le **niveau vert à la question A08.3.1** Connexion synchrone avec d'autres SI,
 - le produit atteint le **niveau vert à la question A08.4.1** Mise en œuvre interopérable du service Partage de Documents de Santé,
 - le produit atteint **au moins le niveau jaune à la question A08.5.23** Partage et/ou échange de documents (consommateur de documents CDA) - structuration minimale.



Questions relatives au questionnaire Urbanisation

Question

Quels sont les référentiels sectoriels portés par la cible de la Doctrine du Numérique en Santé ?

Réponse

- ▶ La Doctrine du Numérique en Santé identifie plusieurs **référentiels de données** qui chacun portent une finalité distincte :
 - le **RPPS étendu (ou RPPS+)** afin de porter l'identification de toutes les personnes physiques dans leur rôle d'acteur de santé (tout type de professionnel ou assistant du secteur) ;
 - le **FINESS refondu (ou FINESS+)** afin de porter l'identification de toutes les personnes morales de santé (tout établissement et entité juridique du secteur) ;
 - le **ROR** afin de décrire l'offre de santé au sein d'un établissement (spécialités, capacités) ou d'un cabinet.

Question

Quelle place est donnée à l'INS-C dans la Doctrine du Numérique en Santé ?

Réponse

- ▶ Un **identifiant calculé (INS-C)**, attribué au travers d'un algorithme à partir d'informations lues à partir de la carte Vitale de l'assuré, **a d'abord été utilisé** de façon transitoire dans l'attente de l'évolution des textes permettant l'utilisation d'un identifiant adapté.
- ▶ **L'évolution des textes permet aujourd'hui la mise en œuvre de l'INS** (Identité Nationale de Santé). **L'INS-C est donc remplacé par l'INS** c'est à dire le NIR et les cinq traits d'identité qualifiés (nom de naissance, prénom(s), date de naissance, sexe, lieu de naissance).

Question

Quelle différence est faite entre échange et partage ?

Réponse

- ▶ Le **terme échange** désigne tout ce qui est en lien avec les **services de messagerie** : les données transitent vers une ou plusieurs destination(s) identifiée(s).
- ▶ Le **terme partage** regroupe les activités de **stockage des données et la gestion des accès** à celle-ci : les données sont à un seul endroit et sont consultées par plusieurs acteurs non identifiés lors de la mise en partage (contrairement à l'échange avec plusieurs destinataires).

Question

Quelle est la différence entre l'agrément et la certification pour l'hébergement de données de santé (HDS) ?

Réponse

- ▶ La **certification remplace l'agrément**.
- ▶ Elle repose sur un **référentiel et une procédure de certification** :
 - un organisme certificateur procède à l'évaluation de la conformité au référentiel ;
 - il délivre un certificat de conformité pour une durée de 3 ans.
- ▶ Les dossiers de demande d'agrément déposés avant le 31 mars 2018 sont instruits selon l'ancienne procédure.



Questions relatives au questionnaire Sécurité

Question

Quel est le périmètre couvert par le référentiel d'imputabilité ?

Réponse

- ▶ Le référentiel d'imputabilité définit les moyens utilisables pour :
 - **assurer la traçabilité** des actions réalisées vis-à-vis d'un SI de santé ;
 - **garantir la valeur des traces** enregistrées ;
 - **contrôler l'usage fait** de ce SI de santé.

Question

A quoi correspond une trace fonctionnelle ?

Réponse

- ▶ Les **traces fonctionnelles** rendent compte des **actions métier de tous les utilisateurs** au sein du produit.
- ▶ Le contenu de ces traces est propre à chaque application et doit rendre compte de façon explicite de l'action fonctionnelle métier réalisée.
- ▶ Ces **traces sont générées par le produit à l'occasion d'événements significatifs** comme :
 - la connexion à l'application ;
 - le dépôt d'un document dématérialisé ;
 - l'envoi d'un message électronique ;
 - la diffusion d'une identité validée ;
 - la création d'une note de visite ;
 - la consultation des bonnes pratiques sur la prise en charge d'un patient polypathologique.

Question

Qu'est-ce que la PGSSI-S ?

Réponse

- ▶ La PGSSI-S est un ensemble de **référentiels d'exigences et de guides de bonnes pratiques** qui constitue un cadre commun de sécurité des SI du secteur de la santé.
- ▶ L'espace « Politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé » sur le site de l'ANS présente de façon détaillée l'ensemble du corpus.
- ▶ Consultez <https://esante.gouv.fr/securite/politique-generale-de-securite-des-systemes-d-information-de-sante> pour en savoir plus.

Question

Quelle est l'ambition du référentiel « Force probante des documents de santé » ?

Réponse

- ▶ Le **référentiel de force probante** des documents de santé vise à **décrire les moyens nécessaires à assurer la valeur probante des documents de santé**.
- ▶ Pour tous les produits qui produisent ou modifient des documents de santé il est nécessaire de se référer à ce référentiel.
- ▶ Consultez <https://esante.gouv.fr/force-probante-des-documents-de-sante> pour en savoir plus.



Questions transverses relatives aux questionnaires

Question

Pour chaque critère de maturité, le niveau de maturité maximal est-il toujours atteignable ?

Réponse

- ▶ Pour chaque démarche et pour tous les questionnaires à gradation (Interopérabilité, Urbanisation, Sécurité ou Politique globale), des échelles de maturité sont proposées pour chacun des critères.
- ▶ Le **niveau maximal (vert)** est le niveau qui correspond à la **mise en œuvre de la cible de la Doctrine du Numérique en Santé** pour le critère.
- ▶ Pour le **parcours Doctrine du Numérique en Santé**, un niveau « **recommandé par la Doctrine** » intermédiaire a également été défini. Il peut être :
 - le **niveau maximal de maturité actuellement accessible** au regard de la disponibilité des référentiels ou services nationaux mutualisés attendus en cible ;
 - le **niveau minimum de maturité qui devrait raisonnablement être atteint à date**.
- ▶ Pour le parcours **Mon espace santé**, les **niveaux minimums requis** pour les démarches de référencement sont précisées au niveau de chaque critère. Ils sont techniquement atteignables.

Question

Sur quoi reposent les exigences qui constituent les questionnaires de conformité ?

Réponse

- ▶ Les questionnaires de conformité proposent aux acteurs des secteurs sanitaire et médico-social des questionnaires pour évaluer la conformité de leurs solutions aux différents référentiels fonctionnels et à la réglementation en vigueur.
- ▶ Les **questionnaires de conformité mis en ligne dans Convergence** à ce jour sont :
 - Questionnaire de **Téléconsultation** ;
 - Questionnaire de **Téléexpertise** ;
 - Questionnaire de **Télésoin** ;
 - Questionnaire d'**Ethique Mon espace santé**.

Question

Que traite le référentiel fonctionnel de télésanté ?

Réponse

- ▶ Le **référentiel de télésanté** pose les exigences liées aux fonctionnalités nécessaires ou utiles à la réalisation d'un acte de **téléconsultation, téléexpertise ou de télésoin**. Il couvre notamment :
 - la gestion et l'administration des identités ;
 - la planification et la préparation d'un acte de téléconsultation, de téléexpertise et de télésoin ;
 - la réalisation, la conclusion, le paiement et la facturation d'un acte de téléconsultation, de téléexpertise et de télésoin ;
 - l'administration, la sécurisation et la traçabilité des données du système.

Question

Comment les diagrammes radars de maturité affichés par la plateforme sont-ils calculés ?

Réponse

- ▶ Pour chaque questionnaire, les **critères de maturité sont regroupés par axe**. Les diagrammes radars représentent le niveau moyen de maturité du produit selon les critères obligatoires de chaque axe.
- ▶ **La moyenne est calculée selon l'échelle suivante :**
 - 3 pour le niveau vert ;
 - 2 pour le niveau jaune ;
 - 1 pour le niveau orange ;
 - 0 pour le niveau rouge.
- ▶ **Les réponses « non applicables » (grises) ne sont pas prises en compte** dans le calcul de la moyenne, elles n'impactent donc ni négativement ni positivement la moyenne portée sur le radar. Il en est de même pour les **questions libellées « option »** pour lesquelles aucun niveau minimum n'est requis pour le référencement Mon espace santé.
- ▶ Lorsque toutes les **questions d'un axe sont « non applicables » ou libellées « option »**, l'axe est retiré du graphique.

Question

Lors de la réalisation d'une projection faut-il envisager de suivre chacun des niveaux indiqués dans les questionnaires ?

Réponse

- ▶ Les questionnaires présentent pour chaque critère, plusieurs niveaux de maturité.
- ▶ Ces **différents niveaux ne tracent pas nécessairement un chemin vers les objectifs de la Doctrine.**
- ▶ Pour certains critères, il peut être judicieux de directement orienter les efforts vers la cible proposée, en tenant compte des éléments de trajectoire nationale.

Question

Comment peut-on extraire de la plateforme l'écart à la cible ?

Réponse

- ▶ À ce jour, il est possible de **télécharger les réponses validées** dans les questionnaires.
- ▶ La liste des questions et les échelles de maturité sont également accessibles à l'adresse suivante : <https://convergence.esante.gouv.fr/questionnaires-et-echelles-industriel/>.

Question

Quelles actions de convergence faut-il engager pour un produit dont le niveau de maturité est supérieur à celui attendu à date ?

Réponse

- ▶ Si le niveau de maturité du produit dépasse le niveau de maturité attendu à date, cela ne signifie pas nécessairement que le niveau cible (niveau de maturité fort en vert) est atteint.
- ▶ Il faut donc **définir, lorsque c'est possible, un plan de convergence vers le niveau cible** (niveau de maturité fort en vert), quel que soit le niveau atteint par le produit ou le niveau attendu à date.

Question

Lors de la réalisation de la projection, comment indiquer qu'il n'est pas possible d'atteindre le niveau cible pour un critère donné ?

Réponse

- ▶ Afin de **signaler l'impossibilité d'atteindre le niveau cible pour un critère de convergence**, il faut, dans le questionnaire de projection :
 - laisser **vide les listes déroulantes** de sélection des dates ;
 - **cocher la case « La cible envisagée pour ce critère n'est pas applicable »** ;
 - **ajouter un commentaire** pour indiquer les raisons pour lesquelles la cible n'est pas atteignable.

Question

Dans les questionnaires, les praticiens sont-ils considérés comme "usagers" ?

Réponse

- ▶ Les **usagers sont les personnes usager du système de soin ou médico-social** et non les professionnels de santé.
- ▶ Le **terme usager est préféré au terme « patient »** car la personne n'est pas forcément une patiente (exemple usager de l'application de bien être ou usager d'une balance connectée)



esante.gouv.fr

La plateforme pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



[@esante_gouv.fr](https://twitter.com/esante_gouv.fr)



linkedin.com/company/asip-sante